

15^c.

Journal du Lot

15^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A propos de la stabilisation du franc belge : les dessous d'une alerte. — Les intentions de M. Péret touchant la stabilisation de notre franc. — Le dernier acte de Genève : l'explication de la crise. — La déception des « locarnistes » et les exigences de l'Allemagne.

Le début de cette semaine a été marqué, pour la Belgique, par une alerte assez vive.

On sait que notre voisine s'est proposée, depuis quelques mois, de stabiliser sa monnaie.

L'opération s'annonçait très bien, lorsque, subitement, lundi dernier, une baisse très importante du franc belge se produisit sur le marché des changes.

L'alerte fut vive et, si l'effet paraît s'être atténué depuis, l'événement mérite néanmoins de retenir l'attention.

L'expérience belge comporte, en effet, pour nous des enseignements immédiats.

Le plan de stabilisation était remarquable, techniquement parlant.

Mais il était fort audacieux, en ce qu'il ne tenait pas un compte suffisant des circonstances générales qui déterminaient la dépréciation de la devise belge.

Aussi a-t-il suffi du moindre a-coup pour provoquer une chute très sensible de cette devise.

Cet a-coup provient exclusivement des difficultés auxquelles s'est heurté au dernier moment le ministre des finances pour conclure, auprès de banquiers étrangers, un emprunt monétaire, dont les conditions semblaient acquises.

Alors que tout paraissait définitivement établi, les banquiers étrangers ont présenté en extrémis des exigences nouvelles telles qu'elles enveloppaient manifestement des buts économiques, voire même politiques.

Au nombre des conditions imposées figuraient :

1^o la mise en régie des chemins de fer belge, ainsi qu'un relèvement important des tarifs ; (de là eût résulté une augmentation du prix de revient industriel et un handicap sérieux pour les exportations).

2^o l'obligation, pour les banques belges, d'absorber pour plusieurs milliards de la dette flottante ; (cette mesure était destinée à absorber toutes les disponibilités et à priver l'industrie des capitaux indispensables).

En somme, les conditions imposées tendaient à tuer l'industrie belge et à ruiner économiquement la Belgique.

Cette manœuvre d'asservissement économique et financier a échoué.

Elle n'en présente pas moins une immense portée et la leçon doit nous servir.

Car, chez nous aussi, des esprits précocement avec ardeur la stabilisation immédiate de notre monnaie.

L'expérience belge doit nous être salutaire.

Et, tout d'abord, nous ne saurions trop nous méfier des « généreux » appuis qui peuvent nous venir du dehors et qui masqueraient tout uniment une mainmise sur notre indépendance et notre souveraineté.

D'autre part, des remèdes artificiels ne sauraient permettre la stabilisation de la monnaie ; c'est dans sa cause même qu'il faut chercher à vaincre le mal.

C'est pourquoi il serait insensé de vouloir stabiliser notre franc, tant que le budget est en déséquilibre et qu'on recourt à l'inflation.

Quelles vérités, le ministre des finances les discerne parfaitement.

Il s'est expliqué, sur ce point, avec la plus grande netteté, dans des déclarations faites à un collaborateur de la *Journée Industrielle*.

M. Raoul Péret estime que la stabilisation du franc ne pourra se faire que par voie de conséquence et non par une mesure directe.

« L'équilibre budgétaire prime tout, dit le ministre, et je m'emploierai à le réaliser. La stabilisation viendra tout naturellement par la force des choses ; elle n'est pas un point de départ, mais un aboutissement. »

La formule est excellente et exacte ;

il faut souhaiter que le nouveau ministre des finances réalise l'équilibre budgétaire de la bonne façon ; c'est-à-dire en faisant des économies et en établissant de bons impôts, c'est-à-dire des impôts qui ne dévorent pas la matière imposable et ne ruinent pas l'activité économique du pays.

Après dix jours de travail tumultueux, mais vain finalement, l'Assemblée de Genève s'est achevée sans heurt ni fissure grave, dans une atmosphère plutôt assez fraîche, mais somme toute à peu près calme.

La férité sur la situation et sur la crise traversée a été dite par le premier délégué du Brésil quand il déclara : « Nous ne devons pas perdre de vue que l'œuvre admirable de Locarno doit rentrer dans le cadre de la S. D. N., et non pas la S. D. N., dans la construction politique de Locarno ».

Ces paroles, assure-t-on, furent unanimement applaudies. Et, en définitive, c'est très heureux, car, s'il y eût eu une déception, elle eût été trop tôt venue.

Les nations réunies à Genève se sont débarrassées à la pression violente exercée sur elles par les négociateurs de Locarno et elles les ont « déboutés » de leurs demandes.

En un mot, la S. D. N. a voulu sauver ses prérogatives, et elle y est parvenue.

Maintenant, si la Société des Nations sort indemne de l'épreuve qu'on lui avait ménagée — sans le vouloir d'ailleurs — puisqu'elle conserve sa physionomie propre, les négociateurs de Locarno ont des motifs excellents d'être déçus.

L'Allemagne doit marquer le pas devant la porte du Conseil, et se voit obligée d'admettre que la Pologne entre en même temps qu'elle.

L'Angleterre éprouve un vif désappointement, que Sir Austen Chamberlain a exprimé franchement.

La France est troublée par des a-coups qui la secouent dans toutes les directions.

La Belgique ressent des impressions analogues.

La Pologne et la Tchécoslovaquie, où l'on avait conçu de grandes espérances, interrogent l'avenir d'un regard soucieux.

Seule l'Italie reste sereine devant le résultat de Genève : comme les fascistes ne sont enthousiastes ni des traités de Locarno, ni de la S. D. N., ils ne se sentent guère touchés par le fiasco de cette semaine.

Sur tant de déceptions accumulées, M. Briand a versé le baume de son éloquence, parfois pathétique.

Au reste, on ne saurait lui faire un grief d'avoir voulu sauver l'œuvre de Locarno.

Et puis, il faut essayer d'être juste : un certain rapprochement paraît s'être opéré entre la France et l'Allemagne, au cours de ces journées difficiles.

Rapprochement apparent ou rapprochement réel ?

Et que cache-t-il ?

De nouveaux sacrifices pour nous ?

Ou bien, un commencement de clairvoyance de l'Allemagne ?

On n'ose répondre !

Notre confrère Eugène Lautier, qui approuva non sans appréhension d'ailleurs, les accords de Locarno, écrit dans son *Homme Libre* :

« La puissance de l'Allemagne s'est affirmée. On sait désormais qu'elle peut tout empêcher ; et comme jamais les autres puissances ne voudront consentir à l'échec de la Société des Nations, l'Allemagne n'a plus qu'à rédiger chaque année le bulletin de ses exigences. Elle aura tout de même assez d'habileté pour demander le plus, afin d'obtenir le moins. La transaction se fera TOUJOURS en sa faveur. »

Notre confrère a parfaitement raison.

A tour de rôle, chacun des Etats qui eurent maille à partir avec le Reich en ont fait l'expérience et la France la première.

Si encore nous étions au bout de nos déceptions !

M. D.

INFORMATIONS

A la S. D. N.

L'œuvre de Locarno reste intacte, déclare-t-on à Washington

L'échec des travaux de Genève a soulevé dans la presse, et dans les milieux politiques de Washington des sentiments d'étonnement et de regret. Cet échec est généralement interprété comme un coup sévère porté à la S. D. N.

Une grande partie des journaux critiquent sévèrement sir Austen Chamberlain. Les hommes politiques sont plus optimistes et ils se réjouissent du fait que l'œuvre de Locarno soit restée intacte.

La presse polonaise souligne les inconvénients de l'ajournement.

La presse polonaise n'a pas encore eu le temps de commenter longuement les derniers événements de Genève, mais elle souligne déjà comme un grand inconvénient que cette crise de la Société des Nations se prolonge et elle exprime la crainte que ces événements aient des répercussions sur la durée de la crise existant dans de nombreux pays, du fait que la situation économique et politique de l'Europe n'est toujours pas stabilisée.

Les journaux considèrent que la responsabilité de l'échec de la session de la Société des Nations incombe à l'Allemagne qui a introduit dans l'Assemblée de Genève, disent-ils, un ton menaçant en affectant de ne compter avec personne, ce qui a provoqué une réaction naturelle des autres Etats.

Un canadien présidera le gouvernement de la Sarre

Dans une séance privée, le Conseil a procédé à la désignation de la commission de gouvernement de la Sarre, M. Stevens, Canadien, a été nommé président de la commission de gouvernement en remplacement de M. Rault, dont le mandat avait expiré.

M. Morice, secrétaire général de la commission, prendra la place de M. Rault, comme membre de cette commission qui demeure composée par ailleurs comme auparavant.

La session d'hiver du Conseil se tiendra à Berlin

On mande de Genève à la « Gazette de Voss », que pour donner à l'Allemagne une sorte de satisfaction morale à la suite des difficultés de la dernière session, le conseil et la S. D. N. auraient décidé confidentiellement de se réunir, pour la session d'hiver, à Berlin.

La Conférence pour le désarmement Les Etats-Unis l'ajournent

A la suite d'un entretien qu'il a eu avec M. Houghton, ambassadeur à Londres, et M. Gibson, ministre à Berne, le président Coolidge a décidé de remettre à une date indéterminée la conférence pour le désarmement naval qu'il avait l'intention de convoquer.

En Allemagne

Le Reichstag blâme l'ex-kaiser

La motion de défiance que le groupe nationaliste du Reichstag avait déposée contre le ministre de l'intérieur parce que celui-ci avait blâmé, dans un récent discours, la fuite de l'ex-kaiser en Hollande, a été repoussée par 252 voix contre 87.

Le développement de la natalité

Si on se reporte au dernier recensement de l'Allemagne avant la guerre, en 1910, on constate que ce pays, dans ses limites actuelles, s'est accru depuis lors de 4.500.000 habitants, malgré ses pertes de guerre (2.780.000 hommes) et une émigration d'une certaine importance (350.000 émigrants).

Pendant la même période, la population de la France s'est accrue de moins de 2 millions, malgré le retour de l'Alsace et de la Lorraine et une immigration considérable.

Ainsi, dans cet intervalle de quinze années, bouleversée par la catastrophe de la guerre mondiale, la situation démographique française, malgré la victoire, a évolué d'une façon très défavorable.

En Grèce

Le général Pangalos ne badine pas !

On sait que le général Pangalos a décidé que les robes des Athéniennes devraient, à l'avenir, descendre à 20 centimètres du sol. Cette prescription s'applique également aux visitieuses étrangères qui, faute de s'être munies d'une garde-robe convenable, seront passibles de la prison.

Au Pays des Soviets

Mort du général Broussiloff

Le général Broussiloff est décédé d'une pneumonie.

Le général Broussiloff avait joué un rôle prépondérant pendant la grande guerre. C'était un des chefs les plus réputés de l'armée tsariste.

Après la révolution bolcheviste, il s'était rallié au nouveau régime non par conviction, mais par manque de confiance dans les ennemis du bolchevisme.

Il avait 73 ans.

En Orient

Le maintien de l'accord franco-turc

Un journal anglais ayant prétendu qu'il n'était pas dans les intentions du gouvernement français de ratifier l'accord d'Angora, on déclare, au ministère des Affaires étrangères que cette information est absolument inexacte.

Le but que l'on se propose est de faire entrer cet accord dans le cadre de la Société des Nations, en apportant certaines précisions au moyen de pièces annexes qui ne sauraient modifier l'esprit de la convention franco-turque.

En Syrie

Un groupe de 50 tirailleurs anéanti

Un groupe d'une cinquantaine de tirailleurs français et sénégalais, récemment arrivés dans le Levant, devaient rejoindre les troupes de Rachaya. Un officier nouvellement arrivé avait à faire avec ces derniers un mouvement pour aller prendre le commandement de troupes composées des mêmes éléments qui avaient été constitués à Chtraya.

Par suite d'une erreur d'exécution, le groupe s'avança le 16 mars, de Harakale sur Rachaya, sans attendre l'escorte qui était prévue, et tomba dans une embuscade à la hauteur de Nedoha.

Attaqué par des ennemis très supérieurs en nombre, le petit détachement se défendit jusqu'au dernier homme. Huit survivants purent échapper aux Druses, qui massacrèrent les blessés. Quelques heures après, des colonnes de secours venues de Rachaya et de Harakale étaient sur les lieux.

A leur approche, l'ennemi se retira précipitamment, après avoir subi des pertes sensibles.

En Chine

L'ultimatum des puissances accepté

Wai Chiao Pu a fait à l'ultimatum des puissances une réponse qui est jugée satisfaisante. En conséquence, on ne procédera pas à l'exécution des mesures qui avaient été annoncées.

Une manifestation

Les étudiants, au nombre d'un millier, se sont livrés à une manifestation aux abords des bureaux du ministère pour protester contre la réponse faite à l'ultimatum des puissances. Les sentinelles de garde ont fait feu. Dix-sept manifestants ont été tués, seize autres ont été blessés.

Pour avoir dissimulé les impôts sur le chiffre d'affaires

Deux marchands de volailles de Sérignan, qui étaient inculpés d'avoir dissimulé plus de 200.000 francs d'impôts sur le chiffre d'affaires, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Béziers, à 8 jours de prison, 500 francs d'amende, au paiement d'une somme de 15.000 francs pour droits fraudés ; au quintuple des droits qu'ils auraient dû payer.

Les élections de Paris

Une protestation du parti républicain démocratique et social

Le comité directeur du parti républicain démocratique et social, réuni sous la présidence de M. Antony Ratier, a voté une résolution protestant contre la décision prise par les fédérations des partis radical-socialiste et socialiste français du 2^e secteur de la Seine, invitant les électeurs du Cartel à reporter leurs suffrages au second tour sur les candidats communistes.

La déclaration ministérielle

M. Briand, à la Chambre, et M. Pierre Laval, au Sénat, ont donné lecture jeudi, de la déclaration ministérielle dont voici les principaux passages :

Malgré de longs débats, dit cette déclaration, il a été impossible d'apporter à date prévue une solution au problème financier. Celui-ci demeure posé devant le Parlement.

Le gouvernement qui se présente devant vous, comme les gouvernements précédents, a le devoir impérieux d'assurer l'équilibre total et sincère du budget. Si nous jouissons, comme nous en avons la ferme conviction, compter sur la collaboration active et résolue des deux Assemblées, le pays pourra, lui aussi, affronter sans alarme les difficultés d'une restauration financière, dont nous faisons l'objectif de tout notre effort.

Le Gouvernement poursuivra les négociations engagées au sujet des dettes interalliées et qui se présentent sous des aspects favorables.

La politique d'accords internationaux continuera d'être celle du Gouvernement. « Il n'a pas été malheureusement possible dans la session extraordinaire qui a eu lieu à Genève, de réaliser l'entrée de l'Allemagne dans la S. D. N. Mais cet ajournement n'a nullement divisé les signataires du protocole de Locarno ainsi qu'ils l'ont affirmé dans une déclaration publique où se manifeste solennellement leur volonté de maintenir le pacte et d'en développer l'esprit. »

La déclaration ajoute :

Fidèles aux déclarations du précédent gouvernement, soucieux de ne pas éluder les indications formelles maintes fois répétées par le suffrage universel, nous avons le devoir pressant de vous inviter à décider, dans le plus bref délai, le retour du scrutin d'arrondissement.

Pour le surplus, nous tenons pour valables tous les engagements pris par le précédent gouvernement dans l'ordre militaire, scolaire, administratif et social, et nous affirmons notre ferme résolution de les réaliser.

La Chambre des Députés

Dès l'ouverture de la séance, M. Briand donna lecture de la déclaration ministérielle dont nous reproduisons par ailleurs les principaux passages.

Cette lecture terminée, M. Herriot donna lecture des demandes d'interpellation.

M. Briand déclara accepter la discussion de l'interpellation de M. Ybarnegaray sur la composition du ministère.

M. Ybarnegaray a la parole : le commentaire par constater que la Conférence de Genève n'a pas donné les résultats attendus. « La leçon de Genève, dit-il, c'est la nécessité d'une politique de vigilance et de fermeté que seul un Cabinet de concentration nationale serait qualifié pour pratiquer. »

Il rappelle les changements intervenus dans le Cabinet, il reproche à M. Briand « d'avoir soutenu aux socialistes et réservés ses rigueurs aux républicains modérés qui étaient prêts à le soutenir. Cette politique à ses répercussions cruelles sur le pays. C'est la catastrophe si l'on continue la politique antérieure, si on ne pratique pas une politique de clarté. »

M. Ybarnegaray critique le retour de M. Malvy au ministère de l'Intérieur. « M. Malvy, dit-il, a été le ministre de l'Intérieur de tous les premiers cabinets de la guerre. »

« La guerre, qui fut pour tant d'autres un drame de sang, devait être pour M. Malvy un drame d'honneur. Au comité de guerre, M. Malvy soutint le général Nivelle jusqu'au dernier moment. »

M. Painlevé déclare que M. Malvy n'était pas seul de son avis.

M. Ybarnegaray ajoute : « Il devint évident, après le désastre du Chemin des Dames, qu'un plan concerté existait en France, contre le salut du pays. »

M. Ybarnegaray énumère alors brièvement et sans commentaire la suite des faits qui ont constitué l'affaire Malvy : la première accusation portée publiquement dans la presse par M. Danet, puis reprise au Sénat par M. Clémenceau ; la Haute-Cour, réclamée par M. Malvy lui-même, la condamnation, l'exil et enfin l'amnistie.

« M. Briand, continue M. Ybarnegaray, pouvait former un ministère de salut public ; il s'y est refusé. La majorité de circonstance qu'il pourra obtenir aujourd'hui ne sera pas de nature à lui permettre des desseins durables. La présence de M. Malvy dans le cabinet est un symbole ; à cause de sa présence, nous refuserons notre confiance au cabinet. »

M. Briand déclare qu'il prend la responsabilité de la constitution du Cabinet.

« J'ai eu, dit-il M. Malvy dans mon Cabinet pendant la guerre, j'ai trouvé qu'il avait admirablement rempli son devoir. »

Un tumulte éclate. M. Briand descend de la tribune. Il y remonte peu après. Il dit que M. Malvy a été victime d'une erreur et qu'il ne reste rien de l'accusation de trahison dont il a été l'objet.

Il s'étonne qu'on vienne attaquer le Gouvernement sur une question de personnes au lieu de parler de sa politique.

M. Briand parlant de Genève, dit que ce qui a été réalisé au cours de la Conférence, c'est l'accord. Tous les signataires de l'acte de paix ont manifesté une volonté d'accord. La séance est suspendue. A la reprise de la séance, M. Barillet accuse M. Malvy d'être la cause, après les excitations à l'indiscipline de 1917, de la condamnation de 970 soldats et de l'exécution de 25 d'entre eux.

M. Malvy proteste contre les accusations de M. Ybarnegaray et de M. Barillet. « Si a été condamné par la Haute-Cour, dit-il, c'est sur des questions subsidiaires soulevées à la dernière minute. »

M. Malvy rappelle les efforts qu'il a faits pendant la guerre pour empêcher le sang français de couler et il demande au Président du Conseil de le relever de son poste s'il est une gêne pour le Cabinet.

M. Briand répond : « Je ne suis pas un lâche. »

M. Malvy demande aux radicaux-socialistes de lui témoigner leur confiance.

Au moment où M. Malvy regagne son banc il tombe et s'évanouit. Un violent tumulte éclate. La séance est suspendue. A la reprise, M. Fabry dit qu'il a la conviction que M. Malvy n'a pas trahi et que le Maréchal Joffre l'a toujours considéré comme un ami et un excellent collaborateur. Mais, dit-il, ce n'était pas un moyen de constituer l'union que de faire appel à M. Malvy.

M. Briand prend le débat et déclare que l'accusation de trahison ne tient pas debout. C'est une campagne de calomnie qu'on mène contre lui.

La discussion est close. M. Herriot donne lecture de l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, fermement résolue à soutenir une politique de paix et d'entente internationale, de justice fiscale et d'assainissement financier, fait confiance au gouvernement pour assurer, dans le plus bref délai, le vote d'un budget en équilibre et pour réaliser enfin la réforme militaire et les lois d'assurance si impatientement attendues par la démocratie, et passe à l'ordre du jour. »

M. Briand pose la question de confiance.

M. Herriot fait connaître qu'il est saisi par M. Renaudot d'une addition qui viendra en tête de l'ordre du jour Cazals :

« La Chambre, félicitant les procédés de calomnie persiflants dont use la réaction contre les républicains, »

Cette addition est d'abord mise aux voix la priorité n'étant pas contestée et le vote par division étant réclamé.

Elle est votée par 336 voix contre 164.

La deuxième partie de l'ordre du jour est votée à mains levées : l'ensemble de l'ordre du jour est voté par 361 voix contre 164.

Sénat

Séance du 18 mars 1926

M. de Selves prononce, en termes émus, l'éloge funèbre de M. Gourju, sénateur du Rhône, et de M. Thaurin-Buridard, sénateur de la Somme, décédés ces jours derniers.

M. Pierre Laval, garde des sceaux, lit ensuite la déclaration ministérielle.

Cette lecture est saluée d'applaudissements à gauche.

Le passage relatif à la volonté du Gouvernement de rétablir le scrutin d'arrondissement est unanimement approuvé.

On dépose de très nombreux rapports, entre autres celui de M. Morand sur la question des loyers. Puis le président annonce qu'il est saisi d'une demande d'interpellation de M. Massabau sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour enrayer la baisse du franc.

M. Raoul Péret, ministre des finances, demande à l'Assemblée d'attendre la fin du mois pour fixer la date de la discussion de cette interpellation.

M. Massabau accepte.

Le Sénat règle son ordre du jour.

Séance, mardi 23 mars.

CHRONIQUE LOCALE

FINANCES ET POLITIQUE

La déclaration ministérielle

Le dilemme des moyens

L'alliance communiste

L'équivoque subsiste

accuse cette année 204 maisons, 176 ménages et 574 habitants, soit une diminution de 22 habitants sur le chiffre du dénombrement de 1921.

Boussac

Subvention. — A la suite de leurs démarches, MM. Boual, député, et Loubet, sénateur, ont obtenu, viennent de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture la lettre suivante :

Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par un groupe de propriétaires de la commune de Boussac, en vue de l'exécution d'un projet de réfection du chemin rural de Montel. Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer aux propriétaires intéressés une subvention, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant au 1/3 des dépenses, et serons récépissé fait, le maximum de cette subvention étant fixé à 12.366 francs.

Veillez agréer, etc.,
Le Ministre de l'Agriculture,
Jean DURAND.

Nous adressons à MM. Boual et Loubet nos meilleurs remerciements.

Faycelles

Le Lot se dépeuple. — Les rivières se plaignent, les pêcheurs se lamentent, mais leurs récriminations sont vaines. Périodiquement le Lot est souillé par les résidus des usines de la région de Decazeville. Il est impossible de conduire le bétail aux abreuvoirs de la rive, par suite de la nocivité des eaux.

Quant au poisson, il est voté à une complète disparition. Les conseils municipaux des communes intéressées, que le conseil général lui-même, sauront renouveler leurs protestations et décider enfin l'administration compétente à mettre fin à un abus dont les préjudices sont si considérables.

St-Céré

Un dérangé ou un malfaiteur allume plusieurs incendies. — Dans la nuit de mercredi 17 courant au jeudi 18, deux incendies ont éclaté dans notre ville. En même temps une autre tentative d'incendie s'est produite dans des circonstances telles qu'il semble que ces sinistres soient l'œuvre d'un dérangé ou d'un malfaiteur.

Vers minuit, une charrette de paille laissée dans la rue, appartenant à M. Bennet, habitant faubourg Lascabanes, a pris feu ; on a eu de la peine à sauver le char à bœufs sur lequel la paille était placée.

Une heure plus tard, l'immeuble appartenant à Mlle Gaillard, donnant à la fois sur l'avenue Marceau et sur le faubourg Lascabanes, a été détruit par les flammes. Rien n'a pu être sauvé en l'absence de la propriétaire qui était allée passer l'hiver à Paris. Les immeubles voisins ont pu être sauvés par notre excellente compagnie de pompiers qui a utilisé avec succès les bouches d'incendie des eaux de la ville. Les dégâts seront loin d'être couverts par une police d'assurance bien insuffisante.

Enfin, on a découvert, au jour, la tentative d'un troisième incendie. Devant la porte de la grange du Tissandier, appartenant aux religieux de la Visitation, un tas de paille avait été allumé. La porte avait commencé à brûler, heureusement, le feu ne s'est pas communiqué à l'intérieur et ainsi la tentative a échoué.

La population de Saint-Céré est vivement impressionnée par ces événements. La gendarmerie a ouvert une enquête. On s'accorde à dire qu'il ne serait pas trop d'une visite d'une brigade de la police mobile pour secondar les investigations de la gendarmerie. L'auteur de tels actes doit être activement recherché et mis dans l'impossibilité de recommencer ses tristes exploits.

Nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher ces faits criminels des actes de vandalisme commis contre l'allée de jeunes arbres en bordure de la Bave sur la route numéro 4, de Saint-Céré à Gramat. Nous avons relaté qu'au cours de l'hiver un malfaiteur armé d'une hache fit, à 1m. 50 du sol, une entaille sur chaque arbre ; il coupa ensuite tous ceux qui ne put abriter.

Ces faits s'ajoutant aux incendies de la nuit de mercredi à jeudi démontrent qu'il est temps de mettre la police en mouvement pour qu'elle nous débarrasse de ces malfaiteurs.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Loustaunau (en face la sous-préfecture), qui restera ouverte le 22 courant.

Notre écrivain Gourdonnais. — Notre érudite compatriote de Gourdon M. le D^r Cabanès continue à publier ses séries d'ouvrages aussi curieux qu'intéressants et très documentés.

Il vient de publier chez Albin Michel, son éditeur, un nouveau livre qui ne manquera pas d'exciter la curiosité publique : *L'Épère*, dans lequel il tente un essai de réhabilitation.

Nous le félicitons de son talent qui est un honneur pour sa ville natale.

Épidémies. — Malgré le beau temps les épidémies continuent à régner dans notre ville ce qui est tout à fait anormal car nous étions fiers du bon air qu'on y respire et jusqu'ici de l'absence d'épidémies.

Les temps sont bien changés. Rougeoles, croup, laryngites, méningites, ont terrassé plusieurs de nos concitoyens, en particulier parmi les jeunes et fond tremblent de crainte les familles.

Il y aurait lieu d'assainir nos rues et de laver nos caniveaux.

Lavercault

Syndicat agricole et entente paysanne. — Nous apprenons avec plaisir qu'un Syndicat agricole avec entente paysanne vient d'être créé à Lavercault.

Toutes les communes du canton seront tous peu groupés ; nous croyons savoir, en effet, que des délégués à la propagande se rendront sous peu à Salviac et réuniront les paysans de la commune pour la défense de leurs intérêts.

Dimanche donc, 14 mars, le succès fut complet à Lavercault.

Le bureau fut formé de la façon suivante : Président d'honneur, M. Florio ; président effectif, M. Paul Magot ; vice-président, M. Clément Sourdis ; trésorier, M. Amédée Bonat ; secrétaire, M. Antonin Besombes ; membres, MM. Fompeydie, Fournier, Besse, Monrayssé, Edouard Couraie, Périot, Brunet, Soulayrés, Louis Cassan, Mme Fresquet.

Plus de cinquante cultivateurs ont adhéré aux statuts.

Nous souhaitons longue vie à ce groupement.

Granat

Pour les pauvres. — La soirée dansante qui eut lieu dimanche 14 mars dans la salle du théâtre municipal, eut un réel succès.

Une somme de 25 fr., prélevée sur les entrées a été versée dans la caisse du bureau de bienfaisance par Patin (banier), l'organisateur de cette soirée.

Accident. — M. Fréjaville, entrepreneur de charpente à Gramat, a été victime d'un accident assez grave. Deux doigts de sa main gauche ont été presque sectionnés par une toupe mécanique.

M. Fréjaville a dû être transporté immédiatement à Cahors où il devra subir l'amputation d'un doigt.

Salviac

Le feu. — Une alerte mit, mercredi soir, tout Salviac en émoi ; le feu s'était déclaré dans le bel immeuble de Mme veuve Goudal, à Salviac ; cette dernière, avec sa fille et sa bonne, rentraient de la réunion donnée à l'église en l'honneur de la mission lorsque, arrivées sur le seuil de la maison, elles furent suffoquées par une fumée intense. Le feu avait pris dans un petit bureau situé entre la salle à manger et un ancien magasin, et les poutres commen-

çaient à brûler. Grâce à la promptitude des secours, tout danger fut vite écarté, le feu circonscrit et les dégâts sont peu importants.

On s'explique difficilement la cause de cet incendie ; la gendarmerie qui a fait une enquête, a retenu cette seule hypothèse, que le feu avait été mis par un chat qui avait l'habitude de s'approcher souvent du foyer. Le chat avait, en effet, une partie du corps brûlé.

À ce sujet, nous nous permettons, une fois encore, de faire remarquer combien paraît vétuste et sans effet la vieille pompe à incendie de la mairie au débit insuffisant. A des conseillers municipaux aux idées modernes et avancées, il semble naturel que doit correspondre un matériel moderne. Nul ne saurait le contester.

Mais nous sommes bien certains que l'achat d'un nouveau matériel n'aura lieu qu'après un grand incendie qui aura détruit un ou plusieurs immeubles ! Alors, on nous dira encore : Mieux vaut tard que jamais !

Dégagnac

Réunion du Syndicat des Planteurs de tabac. — La réunion générale pour le renouvellement du bureau du Syndicat des planteurs de tabac a eu lieu dimanche 22 courant à Dégagnac, à l'ouverture de la séance, fait connaître par la voix de son sympathique président, M. Marinique, que le bureau ne demandait pas, pour des motifs divers, le renouvellement de son mandat, et qu'il pouvait y avoir intérêt pour les planteurs à confier la Direction du syndicat à des hommes plus jeunes.

Par acclamation le nouveau bureau a été aussitôt constitué de la manière suivante : Président : M. Lamarque Armand ; vice-président : M. Mercadier Arnaud ; Secrétaire : M. Brousse ; Trésorier : M. Bouscasse Basile.

M. Lamarque, en prenant possession de la présidence adresse et fait voter par l'assemblée de chaleureux remerciements à son prédécesseur qui pendant vingt ans, pilote vaillant, a su éviter les nombreux écueils, semés comme à plaisir pour faire sombrer le Syndicat sur des questions subversives, soit professionnelles, soit politiques ou confessionnelles.

Souillac

Vin d'honneur à l'U. S. Souillagaise. — M. Cayssac, le distingué et dévoué président de l'U. S. Souillagaise, quittant Souillac et la présidence de la dite société, cette dernière a décidé de lui offrir un vin d'honneur.

Cette manifestation tout intime aura lieu le dimanche 21 mars, à 9 heures du soir, salle de la mairie.

Le bureau de l'U. S. S. convie tous ses membres honoraires et tous ses amis à se joindre à lui pour dire à M. Cayssac toute sa sympathie et combien nous remercions le président dévoué et plein d'aménité qui nous quitte.

Les personnes désirant assister à ce vin d'honneur sont priées de se faire inscrire au siège social, chez MM. Montcuquet, Begerol.

Mort subite. — Mercredi matin, le sieur Bertrand Bruyère, âgé de cinquante-cinq ans, domicilié au Port, passait sur la Dordogne en bateau, quand il s'affaissa, frappé d'une congestion.

Tous les soins pour le ramener à la vie furent inutiles.

Le malheureux laisse une veuve et une fille d'une dizaine d'années.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Julien LESTENDIE, de St-Georges ; Jean LESTENDIE, de Flanjac ; Mlle LESTENDIE ; SABATIE Jules, CARRIOL, SABBIE et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part du décès de

MADAME Veuve Jean CONQUET
Née LESTENDIE
et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu lundi 22 courant à 9 h. 1/4 du matin, à l'église Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, Allées Fénelon, 6.

REMERCIEMENTS

La famille de Madame Louis RATEAU, très touchée des marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion du deuil cruel qui vient de la frapper, prie toutes les personnes qui ont bien voulu s'y associer de trouver ici l'expression émue de sa profonde reconnaissance.

Dernière heure

La situation financière

La situation financière fait l'objet des préoccupations de M. Raoul Péré, le nouveau ministre des finances.

Le ministre des Finances accepte le déficit tel que la chiffres la commission des Finances du Sénat.

C'est-à-dire qu'il le situe entre 4 milliards et 4 milliards 200 millions. Si on tient compte du milliard 200 millions de ressources nouvelles déjà votées par la Chambre, l'ordre de grandeur des sommes à trouver pour l'équilibre budgétaire et les besoins de la trésorerie serait de 3 milliards environ.

La taxe civique

Actuellement, un point paraît acquis. Le gouvernement proposera aux Chambres la taxe civique.

Son taux n'est pas encore arrêté. Il variera de 40 à 50 francs à la base pour s'élever jusqu'à 1.500 à 2.000 fr. au maximum. Tous les français, sauf les indigents, seront assujettis à la nouvelle taxe.

Cette taxe, de l'avis des techniciens produira 500 millions environ. Reste à trouver pour 1926 : 2 milliards 500 millions.

Le chiffre d'affaires

M. Raoul Péré, comme un certain nombre de ses prédécesseurs, songe à un remaniement de la taxe sur le chiffre d'affaires et à une augmentation de son taux. La majorité des chambres de Commerce et des organisations de gros du commerce et de l'industrie ne s'opposeraient pas aux modifications envisagées.

Mais sur ce point rien n'est encore arrêté.

A la Commission des finances

M. Henri Simon, député du Tarn a été élu Président de la Commission des Finances de la Chambre par 31 voix sans concurrent.

M. Chappedelaine a été élu rapporteur général, par 21 voix contre 19 à M. Palmade.

M. Deyris a été élu rapporteur-général adjoint.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.
En Belgique

Incendie

du Palais de Justice de Gand
Un incendie a éclaté au Palais de Justice de Gand.

Il a continué pendant toute la nuit malgré les efforts pour l'éteindre. Le feu reprend constamment.

Un krack à Bruxelles

De Bruxelles. — L'agent de change Van Obergen a été arrêté à la suite de nombreuses plaintes portées contre lui.

Le passif s'élève à 1 million 500.000 francs.

Au pays des Soviets

Après la mutinerie de Cronstadt
De Riga. — A la suite de la mutinerie des marins de la forteresse de Cronstadt, le capitaine Pavloff, commandant la garnison a été fusillé.

La flotte russe va voyager

De Riga. — La flotte russe se réunira en mai dans la Baltique, puis elle se rendra à Marseille et dans un port italien.

EN CHINE

Ordre d'arrestation des leaders bolchevicks
De Pékin. — Le Président provisoire de la République Chinoise a donné l'ordre d'arrestation des leaders bolchevicks.

Au Japon

Un incendie détruit 600 maisons
La nuit dernière, un incendie a détruit, à Tokio, six cents maisons.

Aux Etats-Unis

Pour le respect de la prohibition
La police de New-York a arrêté 27 médecins, 3 droguistes, et 3 distillateurs, pour avoir violé la loi de prohibition.

Tous les soins pour le ramener à la vie furent inutiles.

Le malheureux laisse une veuve et une fille d'une dizaine d'années.

LES CHANGES

Ce matin, à 11 heures 30, on cotait à la Bourse de Paris :
Livre : 137,75.
Dollar : 24,40.

HOTEL
ÉTABLISSEMENT THERMAL
DE SAUBUSSE-LES-BAINS
Près DAX (Landes)

Propriétaires : ANNEQUIN-LABORDE
Bains de Boues
Guérison radicale des rhumatismes sous toutes leurs formes

EAUX les plus chaudes de la région de Dax.
BAINS plus naturels parce qu'ils sont pris dans la Source même émergente du sol.

PENSION beaucoup moins chère qu'à Dax.

Confort Moderne
RÉDUCTION SENSIBLE POUR LES GENS DU LOT,
M. ANNEQUIN, étant de Larroque-des-Aros, et voulant faire connaître son établissement à ses compatriotes. Ecrire pour renseignements au Directeur de l'HOTEL-DES-BAINS, à SAUBUSSE (Landes).

A VENDRE
TORPÉDO ZÈBRE
4 cylindres. Bon état
S'adr. RIVARD H., 5, rue Georges-Clemenceau, Cahors.

LA BANQUE MARC TREILLARD
Affiche tous les jours, dans son Hall
Les Cours des CHANGES et VALEURS
COURS D'OUVERTURE : 14 h. 1/2
COURS DE CLÔTURE : 17 h.

ETUDES
DE
Maître LAVAL
NOTAIRE A THÉMINES (LOT)
et de
Maîtres FONTANGES et NUVILLE
DOCTEURS EN DROIT
AVOUÉS A FIGEAC (LOT)

VENTE DE MEUBLES
Il sera procédé le DIMANCHE VINGT-HUIT MARS MIL NEUF CENT VINGT-SIX et jours suivants, à un remaniement de la taxe sur le chiffre d'affaires et à une augmentation de son taux. La majorité des chambres de Commerce et des organisations de gros du commerce et de l'industrie ne s'opposeraient pas aux modifications envisagées.

Mais sur ce point rien n'est encore arrêté.

A la Commission des finances

M. Henri Simon, député du Tarn a été élu Président de la Commission des Finances de la Chambre par 31 voix sans concurrent.

M. Chappedelaine a été élu rapporteur général, par 21 voix contre 19 à M. Palmade.

M. Deyris a été élu rapporteur-général adjoint.

A la Samaritaine

Etablissement Conchon-Quinette

LA PLUS GRANDE SPÉCIALITÉ DU VÊTEMENT

Place Galdemar

— CAHORS —

Rue Georges-Clemenceau

ACTUELLEMENT EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ



COSTUME SPORT
NOUVEAUTÉS
depuis 175 francs

TAILLEUR fillette
GABARDINE
NUANCES MODE
depuis 125 francs

NORFOLK
NOUVEAUTÉS
depuis 77 francs

TAILLEUR
HAUTE NOUVEAUTÉ
NUANCE MODE
depuis 125 francs

COMPLET Haute Mode
depuis 165, 220, 260 fr.
JEUNES GENS
150, 175 francs

Choix énorme de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Jeunes Gens, Enfants, Fillettes
CHEMISERIE — BONNETERIE — VÊTEMENTS DE TRAVAIL
Ouvert tous les Dimanches jusqu'à Midi
Place Galdemar
— CAHORS —
Rue Georges-Clemenceau

BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

La Banque Marc Treillard
à CAHORS
ESCOMPTE
les Bons de la Défense Nationale à toute échéance

ÉVERITE
Plus durable que la Tôle et l'Alu
Remplaçant la Tôle ondulée
ARDOISES PANNEAUX
Tous les matériaux pour Plâtres, Cloisons, Plâtres humides, Tableaux, etc.
AG. G. S. S. C.
33, C. du Pavé
des Chartrons
BORDEAUX
Téléphone 23.25
Paris, Échant. et Catalogue gratuits sur demande
EN VENTE chez les Marchands de Matériaux, quincailliers, etc.
L'ÉVERITE est une marque déposée. L'usage sur nos plaques ondulées et sur les factures des fournisseurs.

En vente chez : COUDERC-NOUAILLAC, 1, rue Marchal-Joffre, à Cahors. — BLANC, aux Ormeaux, à Cahors. — PELISSIER, à Oastelnu-Montrater. — MAISONNEUVE, à Cazals. — SOULIE, à Touzac. — CUBAYNES, à Anglars-Juillac. — L. BERS, à Figeac. — LANGEAU, à St-Céré. — LAFON, à Oajaro. — DULAURENT, à Puybrun. — MAYAUDON, à Gourdon. — COUDERC, à Martol.

UN EXPLOIT SANS PRÉCÉDENT

30.000 kilomètres en 30 jours, à raison de 1.000 kilomètres par jour sur route, toutes pièces plombées, et sous le contrôle de l'Automobile Club de France, une 10 CV. MATHIS, strictement de série, s'octroie le record mondial d'endurance. Cette voiture, avec plombs intacts, continue sa route à travers la France et l'étranger, et sera de passage à Cahors, le 27 MARS, toute la journée, et exposée chez nos agents ST-CHARVANT, BARRAS et FLUJAC, 50, Bd Gambetta, Cahors, où les connaissances et amateurs de l'auto pourront juger et étudier tout à loisir la conception de la fabrication des superbes voitures MATHIS, toujours sans égales.

ON DEMANDE

Ouvrière Robeuse

S'adresser : Mlle Liauzu, 13, rue Mal Foch

SAVOIR ACHETER MADAME.....
est le premier gain
Pour cela, adressez-vous
A LA CORDONNERIE GÉNÉRALE
10, Rue Marchal Foch
Elle fabrique et vend à des Prix défiant toute concurrence
VENTE RÉCLAME SANDALETTES « KNEIPP »

MALGRÉ LA HAUSSE

Grâce à d'importants achats effectués au bon moment :
La COOPÉRATIVE MILITAIRE de CAHORS
peut céder pendant le Carême :

La Morue.....	à 1 fr. 75 le 1/2 kilo.
Le Saumon.....	à 3 fr. 50 la boîte de 4/4.
Le Thon.....	à 2 fr. 25 la boîte d'1/4.
Les Pâtes Alimentaires.....	à 0 fr. 90 les 250 grammes.
Le Chocolat.....	à 1 fr. 75 les 250 grammes.
Le Savon 72 %.....	à 2 fr. le morceau.
La Lessive Phénix.....	à 1 fr. 25 le paquet.
Le Pétrole.....	à 1 fr. 60 le litre.
Le Sucre toujours au-dessous du cours.	

ARRIVAGES DE POISSON DE MER tous les Mercredi, Jeudi, Vendredi
Mis en Vente à des Prix défiant toute concurrence
Du SAMEDI 20 Mars au 1^{er} Avril inclus
TOUT ACHAT AU-DESSUS DE 30 francs (Sucre excepté)
DONNERA DROIT A 1 KILO de
Sucre à 3 francs



NOUVEAU VISAGE MÊME CŒUR

Nouveau visage, parce que la silhouette de la Ford peut rivaliser aujourd'hui avec celle des voitures les plus modernes. Même cœur, parce que l'admirable moteur Ford, ardent, souple, robuste, silencieux, bat toujours sous l'élegant capot aux lignes harmonieuses. Venez voir la dernière création Ford : vous serez séduits par son chic et charmés par son prix qui reste le plus bas.

Ford
AGENTS EXCLUSIFS
ALIBERT & MURAT
Garage du Nord — CAHORS
— Tél. 81 —

L'appétit vous manque?

Achetez ce soir un flacon de Quintonine, pour 3 fr. 50 ; versez-le dans un litre de vin de table et vous obtiendrez un excellent vin fortifiant qui rendra à votre estomac fatigué son activité primitive. — Le flacon : 3 fr. 50. Pharmacie Orléans à Cahors.

LES TACHES DE ROUSSEUR

disparaissent en quelques jours, grâce à la **CRÈME DES TROIS FLEURS**. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 8 fr. 45. Dépôt à Cahors : Pharmacie Artigue, 36, Bd Gambetta.

Propriétaires - Entrepreneurs
Ne construisez rien. — Ne réparez rien sans être allés à la **SCIERIE DE LA GARE** (près l'Usine à Gaz)
Tous matériaux de construction (1^{re} qualité) MEILLEURS PRIX
Tuiles de Marseille. — Chaux pour sulfatage

ON DEMANDE
Bonnes Ouvrières
POUR CONFECTIONS POUR HOMMES
12 à 15 francs par jour
Journée de 8 heures
TRAVAIL ASSURÉ TOUTE L'ANNÉE
S'adresser : Maison SOURDOIRE, CAHORS

HORLOGERIE SUISSE

RICHARD JAKUBOWSKI
Horloger-Bijoutier
1 bis, rue du Portail-Alban, 1 bis
CAHORS
ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATION
d'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie
et Orfèvrerie

PIÈCES DE COMMANDE
Travail soigné - Exécution rapide
Prix modérés devant toute concurrence
Achat d'Or et d'Argent, Brillants et Perles
Vieux Dentiers
N. B. - Toutes les réparations sont exécutées
dans mon Atelier quelle que soit leur importance

SI
vous n'êtes pas encore un client de
L'ATELIER GABRIEL
ne tardez pas davantage. Vous apprécierez le fini et la qualité de son travail et vous voudrez plus d'autres cordonniers.

FOUDRES chêne toutes contenances
CUVES et tous genres futaile
POMPES A VIN JAVIA
PRESSOIRS GARIN
Seuls Dépositaires de ces marques
pour la Région

MATÉRIEL VINICOLE
M. LAMOURE & ROBERT, à PRATSSAC (Lot)

VOULEZ-VOUS GAGNER DE L'ARGENT
en restant chez vous? Ecrivez de suite
Service N° 137, DUBIED, 199, rue Lafayette, PARIS (X^e). Aucun frais.

MEUBLES

COMBROUSE FILS
3, rue Maréchal-Joffre - CAHORS

CHAMBRES à coucher - SALLES à manger
SIÈGES - GLACES - LITERIE
Lavabos - Petits Meubles
Dépositaire des **Sièges STELLA**
FABRICATION GARANTIE
Prix Exceptionnels

SOCIÉTÉ ARCHITECTURE, 49 bis, Allée Alma, LE PERRÉUX (Seine), recherche **CORRESPONDANTS** intéressés; Situation **12.000; joindre timbre réponse.**

OCCASIONS

A L'HOTEL DES VENTES
4, rue Blanqui
Se trouve toujours un choix de Meubles d'occasion, Chambres, Salles à manger et objets mobiliers divers. Actuellement pour les Amateurs : Quantité de Bibelets bronze, Objets d'art, Cuivre fantaisie, etc., etc.
La Maison achète meubles modernes et anciens et fait aussi des échanges.

A VENDRE DE SUITE

PROPRIÉTÉS avec Maison d'habitation
Arbres fruitiers et Vigne
Situées tout près Cahors
S'adresser : à M. COUDERC, ébéniste, ou à M. MICHELET, boulevard Gambetta.

A VENDRE
Voiture Le Zèbre, 2 places
Parfait état de marche
S'adresser : Moulin Saint-James, Cahors

VOULEZ-VOUS VENDRE ou ACHETER

Une **PROPRIÉTÉ** de Rapport ou d'Agrement
Une **MAISON** - Une **VILLA**
Un **FONDS de COMMERCE**
ou n'importe quel Immeuble
ADRESSEZ-VOUS A
M. J. DELLARD
Cabinet Immobilier
1, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS
Le plus anciennement créé
R. C. C. N° 102
Imp. COUILLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE

CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS

Relation rapide
entre
PARIS-QUAI D'ORSAY et **BARCELONE**
par Limoges-Toulouse-Narbonne

Billets directs simples et d'Aller et Retour (1^{re} et 2^e classes). — Enregistrement direct des bagages. Wagons-lits et voitures directes de 1^{re} et 2^e classes de Paris à Port-Bou et de Cerbère à Paris. Wagon-Restaurant de Paris à Châteauroux et vice-versa et de Perpignan à Toulouse.

Aller. — Paris-Quai d'Orsay départ 17 h. — Toulouse arrivée 4 h. 31. Barcelone arrivée 12 h. 01 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 15 h. 26 (en 2^e et 3^e classes).
Retour. — Barcelone départ 13 h. 55 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol). Toulouse départ 23 h. 25. — Paris-Quai d'Orsay arrivée 10 h. 55.

LIVRET-GUIDE OFFICIEL
Edition du Service d'Hiver au 4 octobre 1925
La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente dans les principales gares de son Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire, son Li-

vret-Guide Officiel illustré, comprenant notamment l'horaire complet des trains au 4 octobre 1925.

Comme précédemment, ce guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 3 fr. 40 en mandat-carte ou timbres-poste, au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, place Valhubert, à Paris (13^e).

VENTE DE CARTES POSTALES

Reproductions d'affiches illustrées
La Compagnie d'Orléans vient d'éditer deux séries de cartes postales reproduisant certaines de ses affiches illustrées qui ont obtenu tant de succès auprès du public.
Ces cartes sont mises en vente dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 2 frs. la pochette, de 10 sujets chacune :
1^{re} Série : Les Châteaux de la Loire.
2^e Série : Sites et monuments célèbres du Réseau d'Orléans.
Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 frs. 10 par série au Bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris (XIII^e).

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION

A suite de Surenchère du Sixième

D'IMMEUBLES

Bâties et non bâties

Situés sur la commune de CAJARC, canton de CAJARC

Adjudication fixée au **VENDREDI DEUX AVRIL MIL NEUF CENT VINGT-SIX**, à **QUATORZE HEURES**, au **Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président Wilson**

En exécution d'un jugement contradictoire rendu entre parties par le Tribunal civil de Figeac, le cinq novembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré et signifié, Il sera procédé le **VENDREDI DEUX AVRIL MIL NEUF CENT VINGT-SIX**, à **QUATORZE HEURES**, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice, sis au dit Figeac, Boulevard Président-Wilson, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions des époux Louis BONNET et Philomène LAVASTROU, en leur vivant demeurant au Verdier, commune de Cajarc.

Cette vente est poursuivie à la requête de :
Monsieur Thomas BONNET, propriétaire, demeurant à Vers (Lot),
Licitant ayant Maître NUVILLE pour avoué.

D'une part.
Elle aura lieu en présence ou elle dûment appelée de :

1^o Monsieur Elie BONNET, propriétaire, demeurant au Verdier, commune de Cajarc ;

2^o Et Madame Maria BONNET, sans profession, et Monsieur Benjamin ALDIBERT, gendarme, mariés, demeurant ensemble à Labastide-Murat.

Co-licitants ayant Maître FONGANGES pour avoué,
D'autre part.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES SURENCHÉRIS à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra :
1^o Un article situé au lieu dit « Cornavit », commune de Cajarc, en nature de terre et vignes, paraissant figurer au cadastre de ladite commune de Cajarc sous les numéros 5, 6, 7, 8, 9, de la section G, pour une contenance matricielle de quarante ares, quarante centiares, et un revenu matriciel de quinze francs, quatre-vingt-douze centimes.
Cet article figure aussi au cadastre sous le numéro 3, mais la parcelle dudit article figurant au cadastre sur ce dernier numéro ne sera pas vendue, ayant été distraite de la vente par le jugement du cinq novembre mil neuf cent vingt-cinq, sus-énoncé.

2^o Un entier article en nature de bois, pâture et maison démolie, situé au lieu dit « Cornavit et Le Verdier », paraissant figurer au cadastre de ladite commune de Cajarc sous les numéros 39 p., 40, 41 et 42, de la section G, pour une contenance matricielle de vingt-cinq ares, trente-huit centiares, et un revenu de cinq francs, dix centimes.

3^o Un article en nature de bois et pâture, situé au lieu dit « Camp de Verdier et Pech de Gratien », paraissant figurer au cadastre de ladite commune de Cajarc sous les numéros 50 et 51, de la section G, pour une contenance matricielle de cinquante-sept ares, vingt centiares, et un revenu de quatre francs, un centime.

4^o Un entier enclos, composé d'une maison comprenant une cuisine et une chambre au premier étage, dessus et dessous correspondant, cour, grange, four, fournil, étable à cochons, terre, le tout situé au lieu dit du « Verdier », et paraissant figurer au cadastre de la commune de Cajarc sous les numéros 295, 296, 301, 303 p., 296, pour une contenance de dix ares, quatre-vingt-dix centiares, de la Section G, et un revenu de deux francs, soixante-trois centimes.

DEUXIEME LOT

Non surenchéri

TROISIEME LOT

Le troisième lot comprendra :
Un article en nature de terre et châtaigneraie, situé au lieu dit « Charbonnic », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 26, 27 p., section F, pour une contenance de quatre-vingt-un ares, vingt centiares, et un revenu de trente-trois francs, trente-neuf centimes.

QUATRIEME LOT

Non surenchéri

CINQUIEME LOT

Le cinquième lot comprendra :
Un article en nature de terre et pâture, situé au lieu dit « Dolces, Le Mas, Verdier et Le Clau », paraissant figurer au cadastre sous les numéros 319 p., 337 p., 340, 387, 388, 389, section F, pour une contenance de deux hectares, quatre-vingt-six ares, dix-huit centiares, et un revenu de soixante-douze francs, quatre-vingt-neuf centimes.

SIXIEME LOT

Le sixième lot comprendra :
Un article en nature de bois et terre, situé au lieu dit « Les Placées », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 81 et 85, section F, pour une contenance de un hectare, soixante-deux ares, cinquante centiares, et un revenu de douze francs, soixante-un centimes.

SEPTIEME LOT

Non surenchéri

HUITIEME LOT

Le huitième lot comprendra :

1^o Une pâture, située à « Pechberby », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 585 p., 590 p., section F, pour une contenance de deux hectares, quarante-huit ares, quarante-six centiares, et un revenu de un franc, quatre-vingt-dix-neuf centimes.

2^o Une pâture, située à « La Cayrouse », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous le numéro 871 p., section F, pour une contenance matricielle de quatre-vingt-dix ares, huit centiares, et un revenu de soixante-douze centimes.

NEUVIEME LOT

Distrait

DIXIEME LOT

Le dixième lot comprendra :
1^o Un immeuble en nature de terre, bois et pâture, sis au lieu dit « Plantous et Pech de Gratus », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 47, 48, 49 et 52, section G, pour une contenance de un hectare, quarante centiares, et un revenu matriciel de sept francs, soixante-quatorze centimes.

2^o Un immeuble en nature de terre et friche, situé au lieu dit « Pech de Disciple », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 277 et 278, section G, pour une contenance matricielle de trente-huit ares, vingt centiares, et un revenu de seize francs, deux centimes.

ONZIEME LOT

Le onzième lot comprendra :
1^o Une pâture, située à « Dardet », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 122 et 123, section F, pour une contenance de deux ares, quatre-vingt-dix centiares, et un revenu de dix-huit centimes.

2^o Une terre et pâture, située au même lieu de « Dardet », même commune, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 236 et 237, section G, pour une contenance de cinquante-cinq ares, soixante centiares, et un revenu de deux francs, quatre-vingt-dix centimes.

3^o Une terre et pâture, située au même lieu de « Dardet », même commune, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 246 p., 247 et 248, section G, pour une contenance de soixante-trois ares, trente centiares, et un revenu de onze francs, vingt-huit centimes.

DOUZIEME LOT

Le douzième lot comprendra :
1^o Une pâture, située au lieu dit « Pech de Baroste », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous le numéro 128 p., section G, pour une contenance

matricielle de soixante-dix ares, quatre-vingt-quinze centiares, et un revenu de un franc, soixante-dix centimes.

2^o Un bois, situé au lieu dit « Travers Dardet », même commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous le numéro 185, section G, pour une contenance de soixante-dix-neuf ares, et un revenu de trois francs, seize centimes.

3^o Un bois, situé à « Combe de Zèbre », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous le numéro 684 p., section F, pour une contenance de quatre ares, dix centiares, et un revenu de dix-sept centimes.

TREIZIEME LOT

Non surenchéri

QUATORZIEME LOT

Le quatorzième lot comprendra :
1^o Un autre enclos en nature de maison démolie, grange en ruines, terre et pâture, situé au lieu dit « Camp de Placées » et « Verdier », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98 p., 98 p., 99 et 100, section F, pour une contenance de quatre-vingt-dix-neuf ares, vingt centiares, et un revenu de dix francs, soixante-dix centimes.

2^o Une pâture sise au lieu dit « Clau Del Fon et Le Fons », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 102, 103 et 104 p., section F, pour une contenance de quarante-sept ares, quatre-vingt-dix centiares, et un revenu de dix francs, soixante-six centimes.

3^o Une pâture située à « Verdier », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 122 et 123, section F, pour une contenance de deux ares, quatre-vingt-dix centiares, et un revenu de dix-huit centimes.

4^o Une terre située à « Capelle », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous le numéro 131, section F, pour une contenance de six ares, dix centiares, et un revenu de deux francs quarante-quatre centimes.

QUINZIEME LOT

Non surenchéri

SEIZIEME LOT

Le seizième lot comprendra :
1^o Un bois situé à « Lhermite », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 553 p., 554, section F, pour une contenance de deux hectares, soixante ares, quatre-vingt-dix centiares, et un revenu de dix francs, quarante-quatre centimes.

2^o Un bois, situé au lieu dit « Camp d'Issoutou », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 875 et 876, section F, pour une contenance de un hectare, quatre-vingt-deux ares, vingt centiares, et un revenu de cinq francs, vingt-huit centimes.

DIX-SEPTIEME LOT

Le dix-septième lot comprendra :
1^o Un article en nature de terre et pâture, situé au « Camp de Pélassou », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous les numéros 894, 895 et 896, section F, pour une contenance de deux hectares, soixante-douze ares, vingt centiares, et un revenu de quatorze francs, soixante-un centimes.

2^o Une pâture, située aux « Cayrouses », commune de Cajarc, paraissant figurer au cadastre sous le numéro 871 p., section F, pour une contenance de quatre-vingt-onze ares, quatre-vingt-douze centiares, et un revenu de deux francs, vingt centimes.

DIX-HUITIEME LOT

Non surenchéri

DIX-NEUVIEME LOT

Non surenchéri

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Cajarc, canton de Cajarc, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sans en rien excepter ni réserver.
Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été adjugés ou attribués suivant procès-verbal dressé par Monsieur DUPUY, juge, commis à cet effet, le cinq mars mil neuf cent vingt-six, savoir :

Le premier lot à Monsieur Thomas BONNET, licitant, moyennant le prix principal de neuf cent dix francs ; le troisième lot à Monsieur Jules MASBOU, propriétaire au Verdier, commune de Cajarc, moyennant le prix principal de mille cent cinquante francs ; le cinquième lot à Monsieur Edmond MASBOU, propriétaire au Verdier, commune de Cajarc, moyennant le prix principal de deux mille vingt francs ; le sixième lot à Monsieur Elie BONNET, co-licitant, moyennant le prix principal de treize cents francs ; le huitième lot à Monsieur Albert PÉGOURIE, propriétaire au Verdier, commune de Cajarc, moyennant le prix principal de six cent dix francs ; le dixième lot à Monsieur Elie BONNET,

co-licitant, moyennant le prix principal de trois cent soixante francs ; le onzième lot audit Monsieur Albert PÉGOURIE, moyennant le prix principal de quatre cent trente francs ; le douzième lot audit Monsieur Albert PÉGOURIE, moyennant le prix principal de cent cinquante francs ; le quatorzième lot audit Monsieur Albert PÉGOURIE, moyennant le prix principal de six cent trente francs ; le seizième lot à Monsieur Basile MOURGUES, propriétaire au Verdier, commune de Cajarc, moyennant le prix principal de trois mille cent dix francs, et le dix-septième lot à Monsieur Louis CARNUS, propriétaire au Verdier, commune de Cajarc, moyennant le prix principal de huit cent soixante-dix francs, le tout outre les charges.

Mais, par acte fait au greffe dudit Tribunal, le treize mars mil neuf cent vingt-six, Monsieur Elie BONNET, co-licitant, a surenchéri du sixième, en sus des charges, le prix d'adjudication des premier, troisième, cinquième, huitième, onzième, douzième, quatorzième, seizième et dix-septième lots desdits immeubles, et porté ces prix, savoir : celui du premier lot à mille soixante-deux francs ; celui du troisième à treize cent quarante-deux francs ; celui du cinquième à deux mille trois cent cinquante-sept francs ; celui du sixième à sept cent douze francs ; celui du onzième à cinq cent deux francs ; celui du douzième à cent soixante-quinze francs ; celui du quatorzième à sept cent trente-cinq francs ; celui du seizième à trois mille six cent trente francs ; celui du dix-septième à mille quinze francs, le tout en sus des charges, et sauf à parfaire en cas d'erreur de calcul.

Par autre acte, fait audit greffe le même jour, Monsieur Thomas BONNET, licitant, a surenchéri du sixième, en sus des charges, le prix d'adjudication des sixième et dixième lots desdits immeubles, et porté ces prix, savoir : celui du sixième lot à mille cinq cent vingt francs et celui du dixième lot à quatre cent vingt francs, le tout en sus des charges et sauf à parfaire en cas d'erreur de calcul.

MISES A PRIX

En conséquence desdites surenchères, il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente sur surenchère des lots surenchérés des immeubles ci-dessus désignés, sur les mises à prix résultant desdites surenchères et outre les charges, savoir :
Le premier lot de mille soixante-deux fr.,
ci 1.062 fr.

Le troisième lot de treize cent quarante-deux francs, ci..... 1.342 fr.

Le cinquième lot de deux mille trois cent cinquante-sept francs ci... 2.357 fr.

Le sixième lot de quinze cent vingt francs, ci 1.520 fr.

Le huitième lot de sept cent douze francs, ci 712 fr.

Le dixième lot de quatre cent vingt francs, ci 420 fr.

Le onzième lot de cinq cent deux francs, ci 502 fr.

Le douzième lot de cent soixante-quinze fr., ci 175 fr.

Le quatorzième lot de sept cent trente-cinq francs, ci 735 fr.

Le seizième lot de trois mille six cent trente francs, ci..... 3.630 fr.

Le dix-septième lot de mille quinze francs, ci 1.015 fr.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Les frais de première enchère, de surenchère, et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la revente sur surenchère, seront supportés par les vendeurs, mais jusqu'à concurrence seulement de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent desdits frais incombent aux adjudicataires, qui en seront tenus en sus et au prorata de leur prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux qui chef desquels il pourrait être pris de inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme. Figeac, le seize mars mil neuf cent vingt-six.
L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué à Figeac, y demeurant, boulevard Président-Wilson.

CAHORS, IMPRIMERIE COUILLANT.